

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1826

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Bron

Objet : Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de

Bron, d'un immeuble situé 16 rue Gaston Maurin

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

<u>Présents</u>: M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés: Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1826

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Bron

Objet : Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Bron, d'un immeuble situé 16 rue Gaston Maurin

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte de la cession

Par arrêté du Président de la Métropole de Lyon n° 2022-05-31-R-0444 du 31 mai 2022, la Métropole a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 16 rue Gaston Maurin à Bron, en vue de la constitution d'une réserve foncière pour un futur aménagement urbain.

II - Désignation du bien

Il s'agit:

- d'une maison à usage d'habitation élevée sur caves, de rez-de-chaussée de 2 pièces principales, cuisine, WC, salle de bain et terrain en nature de jardin,
- le tout bâti sur terrain propre cadastré F 1281 d'une superficie de 177 m², situé 16 rue Gaston Maurin à Bron.

III - Conditions de la cession

Ce bien a été acquis pour un montant de 110 000 €, pour le compte de la Ville de Bron, l'objectif étant de réaménager le secteur nord Boutasse qui constitue une entrée de ville marquée par la médiathèque.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Bron, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé occupé, au prix de 110 000 €, et à lui rembourser les éventuels frais de contentieux et l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition.

La Ville de Bron aura la jouissance du bien à compter de la date à laquelle la Métropole aura elle-même la jouissance dudit bien ;

Vu les termes de l'avis de la direction immobilière de l'État (DIE) du 31 mai 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- 1° Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 110 000 €, à la Ville de Bron, d'un immeuble situé 16 rue Gaston Maurin à Bron, cadastré F 1281, dans le cadre du réaménagement du secteur nord Boutasse.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **3° La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 24 janvier 2022, pour la somme de 40 000 000 € en dépenses et 40 069 000 € en recettes, sur l'opération n° 0P07O7862.
- **4° La somme** à encaisser, ainsi que tous les frais inhérents à cette cession, seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2022 chapitre 458200 pour un montant de 110 000 €.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-289642-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022

Date de réception préfecture : 18 octobre 2022